



MATIÈRES RECYCLABLES

RE DUIRE
UTILISER
CYCLER
COMMENCER

✓ Matières acceptées

CONTENANTS, EMBALLAGES, IMPRIMÉS ET JOURNAUX

Papier et carton

- Journaux, circulaires, feuilles, enveloppes, sacs en papier, livres, etc.
- Rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'œufs, cartons de lait et jus, Tetra Pak, etc.

Plastiques : portant le symbole

- Contenants et bouteilles non souillés portant le symbole et numérotés de 1 à 5 et 7 (couvercle ou bouchon)

Métaux

- Papier et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles
- Contenants de peinture vides, secs et sans couvercles

Verre

- Contenants, bouteilles et pots bien rincés

Capsules de café Nespresso

- Doivent être mise dans leur sac vert

✗ Matières refusées

- Vêtements
- Batteries et piles
- Longs boyaux ou cordages (Corde à linge ou corde jaune)
- Mobilier d'intérieur ou de jardin
- Jouets
- Contenant pressurisé (bonbonne propane, extincteur, peinture en aérosol, etc.)
- Produits chimiques
- Produits et articles de piscine
- Seringues *
- Lumières de Noël
- Fils et rallonges électriques

ATTENTION



Emballages multiples

lorsque vous avez des contenants formés de plusieurs matières (boîtes de céréales, biscuits, boissons), séparez chacune d'entre elles pour faciliter la tâche des trieurs.



Ne jetez jamais vos seringues dans le recyclage ou à la poubelle. Mettez-les dans un contenant prévu à cet effet et rapportez celui-ci à la pharmacie.



Retirez les circulaires du publisac avant de les mettre dans le bac de recyclage.

N'OUBLIEZ PAS DE RINCER VOS CONTENANTS



MATIÈRES COMPOSTABLES

✓ Matières acceptées

Résidus de table

- Fruits et légumes
- Coquilles d'œufs, coques de noix
- Pains et pâtes alimentaires
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits, frais ou os
- Produits laitiers
- Matières grasses
- Filtres et marc de café, sachets de thé et de tisane, infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Gazon, feuilles mortes, foin et chaume
- Petites branches (max. ½ pouce decirconférence), bran de scie et copeaux de bois incluant le cèdre

Autres

- Cheveux, poils et plumes
- Papier et carton (non cirés) souillés, boîtes de pizza, essuies-tout, assiettes de carton, etc.
- Déjections et litière d'animaux domestiques (sans sac)
- Mouchoirs de papier

✗ Matières refusées

- Coquilles d'huîtres et de moules
- Roches et bûches de bois
- Feuilles de rhubarbe
- Sacs de plastique réguliers et oxo-biodégradables
- Médicaments périmés
- Produit d'hygiène corporelle
- Poussière d'aspirateur et charpie de sècheuse
- Animaux morts
- Textiles
- Cendres
- Mégots de cigarettes
- Couches biodégradables
- Bouchons de liège
- Gravier de rue

Veuillez utiliser des sacs de papier | **LES SACS CERTIFIÉS COMPOSTABLES NE SONT PAS ADMISSIBLES**



DÉCHETS

Un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de matières compostables et qui ne peut être acheminé à l'écocentre.

- Styromousse portant le symbole
- Couches
- Vaisselles cassées
- Cendres (Les cendres doivent être refroidies au moins 14 jours avant de les mettre dans un sac de plastique et de les déposer dans le bac noir)

- Objets composés de multimatières ne pouvant pas être remis à des organismes
- Disques compacts
- Sacs oxo-biodégradables portant la mention EPI

- Ampoules régulières
- Tuyaux d'arrosage
- Caoutchouc, etc.



DÉCHETS VOLUMINEUX

✓ Matières acceptées

Matières résiduelles provenant du secteur résidentiel qui ne peuvent pas être disposées dans les contenants admissibles aux différentes collectes en raison de leurs dimensions.

Un maximum de 3 mètres cubes est permis par jour de collecte. Le poids maximal autorisé pour un résidu encombrant est de 100 kilogrammes.

Exemple :

- Meubles, poêles, sommiers, matelas
- Toiles de piscine roulées et attachées
- Toilettes et lavabos
- Clôtures à neige roulées
- Tapis et prélatrs (roulés)
- Réservoirs vides et non contaminés d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons)

✗ Matières refusées

- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)
- Appareils frigorifiques
- Pièces automobiles



DISPOSITION DU BAC
Placez vos bacs près de la rue la veille.



CONTENANTS RÉGLEMENTAIRES
L'utilisation de bacs roulants en bon état, munis d'un couvercle et sur deux roues est obligatoire pour toutes les collectes.

***Il est interdit de peindre les bacs.**

RÉSIDENCES SAISONNIÈRES
La collecte pour les résidences saisonnières (chalets) s'effectue entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2024.